



Projet Associatif

2025 - 2030



Ensemble, donnons une place à chacun

En 2024, notre association ANEF-FERRER a décidé d'actualiser son Projet Associatif pour tenir compte de l'évolution de son environnement et de son développement.

L'élaboration du projet associatif est le résultat d'un travail de plus de 4 mois des administrateurs et de l'équipe de direction. Pour enrichir celui-ci, ils ont sollicité l'ensemble des salariés dans le cadre de réunions de pôle et d'un séminaire qui s'est déroulé le 14 novembre 2024. Les personnes accompagnées et partenaires ont été également interrogées pour une meilleure vision de notre association et de ce qui en est attendu.

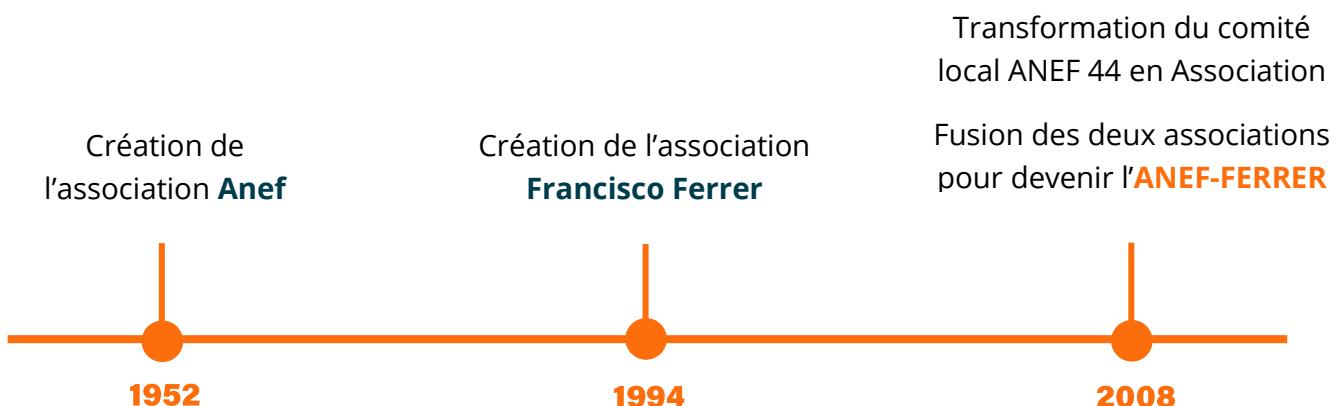
Ces travaux ont permis de revisiter nos valeurs et les principes d'action qui en découlent. Nous avons aussi pu établir des axes permettant d'orienter nos actions.

Au cours des années à venir l'ANEF-FERRER a l'ambition, dans le respect du public accueilli, de proposer des accompagnements bienveillants et bien traitants. Pour cela, elle s'appuie sur ses compétences internes et ses partenaires selon les problématiques. La démarche qualité, dans laquelle l'association est inscrite depuis plusieurs années, lui permet d'assurer la cohérence de ses interventions. L'ensemble des acteurs sera appelé à s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Les membres de l'association sont engagés au service des publics les plus vulnérables. Ils souhaitent continuer à mettre en œuvre la démarche participative utilisée pour l'élaboration de ce nouveau projet associatif afin d'éclairer leurs décisions pour l'application de celui-ci.

Le Conseil d'Administration de l'ANEF-FERRER

Notre histoire



L'ANEF-FERRER est née de la fusion en 2008, de deux associations : l'ANEF 44 et l'association Francisco Ferrer.

L'ANEF 44, a été créée le 1^{er} janvier 2008, à partir du Comité local de l'ANEF (Association Nationale pour l'Entraide Féminine). Cette association reconnue d'utilité publique avait été créée en 1952 par Mme Michelin, résistante déportée à Ravensbruck en 1943. Son comité nantais a été fondé en 1955. Elle accueillait des jeunes femmes et des familles en urgence. (Maison d'Enfants à Caractère Social et Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale).

L'association Francisco Ferrer a été constituée le 23 décembre 1994 à l'initiative de la FNARS maintenant renommée FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité). Francisco Ferrer avait ainsi mis en place un Accueil de Jour, des actions liées au logement, un SAMU Social et des Maison Relais à Nantes et à Saint Nazaire.

Évolution et création des établissements et services des 5 dernières années

Depuis 2008, l'association ANEF-FERRER forte de l'expérience et des compétences de ces deux associations a développé de nouveaux dispositifs, au cours des 5 dernières années :

2020

- Ouverture de la MECS Cécile Brunschvicg.
- Extension du dispositif Loca2 à Saint-Nazaire.

2021

- Création de l'équipe mobile prévention des expulsions (EMPEX) partenariale à destination des locataires du parc social de Loire-Atlantique.
- Ouverture de la Maison Relais Littré à Nantes.

2022

- L'accueil de réfugiés ukrainiens.
- Création à Saint-Nazaire, en collaboration avec Les Eaux Vives Emmaüs, d'un Centre Provisoire d'Hébergement.
- Création du service DIESE (Dispositif d'Insertion et d'Engagement dans la Santé et l'Education) pour l'accueil de jeunes de la protection de l'enfance (16/21 ans) en appartements.
- Accompagnement des femmes sans domicile enceintes ou avec enfants de moins de trois ans avec la création du SMAME (Service Mise à l'Abri Mères Enfants).
- Accueil de Mineurs non accompagnés en recours de minorité et de familles à la rue sur le dispositif Broussais.
- Création de l'Equipe Mobile Sociale Hôtel.
- Création de places réquisition pour les sortants de détention.

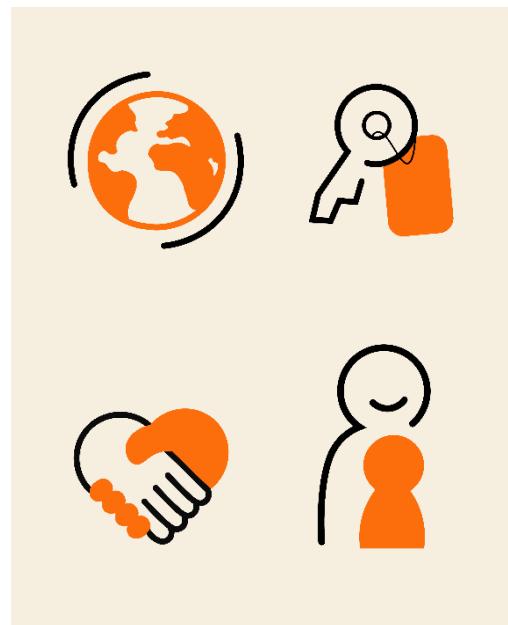
2023

- Création de 2 MECS, l'accueil de Mineurs non accompagnés à St Brévin et l'ouverture d'une Maison d'Enfants à Caractère Social mixte (10/15 ans) à St Nazaire.
- Augmentation des places des Lits Halte Soins Santé.
- Expérimentation France Travail pour les bénéficiaires du RSA à Saint-Nazaire.



En 2023, l'association a décidé de faire évoluer son organisation par la création de 4 pôles en s'appuyant sur une cohérence de regroupement des activités :

- **Asile et Intégration**, pour l'accompagnement des demandeurs d'asile et de réfugiés.
- **Insertion Logement**, des dispositifs à destination de publics dont l'insertion passe par un accompagnement dans le logement.
- **Solidarité et Soin**, à destination notamment de personnes sans domicile fixe et d'allocataires du RSA.
- **Protection de l'Enfance et Familles**, pour accueillir et protéger des enfants en grande difficulté.



En 2023, l'ANEF-FERRER a ainsi accompagné plus de **5 500 personnes** via **31 dispositifs**. Elle mettait à disposition de ses usagers **568 lieux d'habitation ou d'hébergements**. L'association employait 164 salariés au 31 décembre 2023.

ANEF-Ferrer est à l'écoute des besoins sociaux en Loire-Atlantique. L'expertise de ses salariés est mobilisée pour y répondre de la manière la plus pertinente possible.

Nos valeurs

Nous partageons la conviction que la personne tend à sa pleine humanité en devenant un acteur conscient et responsable de sa propre vie.

Cette affirmation nous conduit à énoncer les valeurs suivantes qui inspirent notre Association :



1 - Le respect dû à toute personne :

L'Association affirme la valeur égale de toute personne humaine au-delà des différences culturelles, confessionnelles, ethniques et sociales. Elle applique les principes de laïcité.

2 - Le droit à la protection :

L'Association affirme et défend le droit de chacun à une protection adaptée à sa personne.

4 - La solidarité et la citoyenneté :

L'Association affirme que toute personne est un être social et que son intégration à la société est nécessaire à son plein épanouissement. L'Association promeut la solidarité, l'exigence de justice, l'exercice des droits et devoirs de chacun.

3 - La reconnaissance d'un potentiel d'évolution en chacun :

L'Association affirme le droit de la personne à obtenir les soutiens nécessaires pour aller vers son autonomie personnelle et son insertion sociale. L'Association s'appuie et développe les compétences de la personne accompagnée.

5 - La responsabilité sociale et environnementale :

L'Association intègre les principes liés à sa **responsabilité sociale et environnementale, afin d'assurer un développement durable** fondé sur les **piliers** d'ordre économique, social et environnemental. L'Association aspire à adopter une démarche responsable tant au niveau de l'environnement qu'au niveau social et sociétal dans le respect de ses obligations auprès des personnes qu'elle accompagne.

L'Association participe à la vie de la Cité, elle en respecte les règles, elle adopte une attitude d'ouverture, d'échange, de questionnement et de recherche en lien avec le corps social.

Principes d'action

Ces valeurs nous conduisent à définir notre éthique autour des principes d'actions suivants :



Agir avec bienveillance et bientraitance dans le respect de chaque personne qui sera écoutée avec considération.



Veiller à la mise en sécurité des personnes et garantir leurs droits de manière égale sans aucune discrimination. Le respect des règles de secret professionnel s'appliquant au travail social permet la confidentialité nécessaire pour l'instauration de liens de confiance.



Valoriser chaque personne et mettre en avant ses capacités pour favoriser son autonomie. Accompagner les personnes pour déterminer leur projet et le mettre en application.



Développer l'entraide et le partage pour renforcer l'efficacité des accompagnements.
Respecter les droits et devoirs de chacun pour assurer une participation pleine et entière à la vie de la cité.



Préserver la qualité de vie au travail et réduire notre **impact environnemental**.

Nos engagements pour avancer ensemble

Pour accomplir au mieux les missions auprès des personnes que nous accompagnons, Anef- Ferrer s'engage à agir sur les axes suivants :



- **Promouvoir l'autonomie des personnes accompagnées pour favoriser leur insertion dans la société.**
- **Améliorer nos pratiques de manière continue en mettant la démarche qualité au service du public et en apportant des réponses adaptées aux nouvelles problématiques.**
- **Mettre au service des publics les meilleures compétences de nos salariés et bénévoles.**
- **Accompagner en prenant en compte notre responsabilité sociale et environnementale.**

1

Promouvoir l'autonomie des personnes accompagnées pour favoriser leur insertion dans la société.

La Citoyenneté est un droit fondamental que l'Association ANEF-FERRER entend défendre.

Les actions de l'Association tendent à favoriser les liens sociaux ainsi que l'accès aux droits et permettre à la personne de trouver sa place dans la cité avec la pleine capacité de ses droits et de ses devoirs.

L'Association accorde une grande importance au pouvoir d'agir des personnes accueillies. Ce positionnement nécessite au sein de l'association l'existence de pratiques qui favorisent la participation active des personnes aux décisions qui les concernent ainsi qu'au fonctionnement et à la vie des structures qui les accueillent.

L'association marque sa volonté de permettre aux personnes, qui sont au centre de nos actions, d'être partie prenante de leurs choix de vie tout en étant accompagnées dans leur parcours.

2

Améliorer nos pratiques de manière continue en mettant la démarche qualité au service du public et en apportant des réponses adaptées aux nouvelles problématiques.

2.1 Développer la démarche qualité

L'ANEF-FERRER est engagée dans une démarche d'amélioration continue par la qualité.

L'association met en œuvre les moyens et méthodes pour que les personnes accompagnées puissent exprimer leurs besoins et que ceux-ci soient pris en compte à tous les niveaux. Elle s'appuie sur la démarche qualité pour répondre au mieux à l'évolution des publics concernés pour permettre leur insertion dans notre société.

Cette démarche s'appuie sur l'élaboration des meilleures pratiques à partir de l'expérience de ses salariés et de celles de la profession notamment par les Fédérations dont elle est membre.

Différents moyens pourront être examinés dont la pair-aidance, les retours d'expérience interservices, les entretiens professionnels, les modalités de réduction des risques...

L'extension et l'adaptation des outils de la loi 2002-2 aux activités non directement concernées par cette loi est également promue. (Livret d'Accueil, Conseil de la Vie Sociale, Projet personnalisé, Règlement de fonctionnement...)

La pérennisation de ces pratiques au moyen de procédures coconstruites et partagées est un moyen essentiel pour assurer l'amélioration continue au profit des publics.

Les nouvelles technologies sont utilisées afin de faciliter le travail des salariés et d'améliorer leur efficacité au profit des personnes accompagnées dans le respect des normes de travail professionnelles. Elles devront également participer à l'amélioration de la qualité de vie au travail. Une attention particulière sera apportée à la protection des données personnelles.

L'évaluation de l'impact social de nos actions pourra être utilisée pour évaluer leur efficacité et promouvoir celles-ci auprès de nos partenaires.

La recherche de ressources complémentaires sera réalisée pour se doter des meilleurs moyens pour mener à bien nos actions.



2-2 Identifier l'évolution des problématiques des personnes accompagnées pour y apporter des réponses adaptées

L'ANEF-FERRER est à l'écoute des personnes qu'elle accompagne pour identifier et qualifier les problématiques nouvelles que celles-ci peuvent rencontrer.

Elle s'attache à être présente auprès des acteurs qui ont une bonne connaissance des publics en situation de vulnérabilité, et qui, pour certains, mènent des missions d'observation. Pour ce faire, elle participe activement aux instances qui les fédèrent.

A ce jour, les problématiques recensées sont, notamment, les suivantes :

- addiction à l'alcool et/ou aux drogues par des personnes de plus en plus jeunes
- prostitution, notamment chez les mineures que nous accueillons
- vieillissement des personnes accompagnées
- santé mentale en danger
- fracture numérique dans un monde où cela conduit à la perte de l'accès aux droits
- public avec un parcours judiciaire
- maîtrise du français des demandeurs d'asile et des réfugiés

En collaboration avec ses partenaires, l'Association s'engage à une adaptation constante pour apporter les meilleures réponses aux nouveaux besoins sociaux identifiés.

3

Mettre au service des personnes accompagnées les compétences de nos salariés et bénévoles

3.1 Mutualiser les compétences des salariés et bénévoles pour renforcer l'efficacité de leurs actions au profit des publics

L'ANEF-FERRER a une réelle diversité d'intervention dans le secteur du social. Au cours des années, les professionnels, selon le type d'accompagnement qu'ils mettent en œuvre, ont acquis des savoirs et savoir-faire spécifiques concernant les publics, les modalités d'interventions, les réglementations en vigueur et leurs évolutions cela dans une approche humaniste faisant référence aux différentes théories psychosociologiques.

L'engagement de l'association est de créer une démarche interne « d'organisation apprenante ». Pour cela, la création des pôles apparaît comme un facteur facilitant l'émergence, la consolidation et le repérage des compétences. Un travail de formalisation des conditions du partage et d'accès pour chaque professionnel sera à structurer.

L'identification, la valorisation et la mise en synergie de ces expertises deviennent une réelle valeur ajoutée pour chaque professionnel. Cette démarche a pour finalité de réaliser des accompagnements pertinents et de mettre à disposition des personnes accueillies des réponses et des apports efficaces. Il s'agira pour chaque professionnel de s'inscrire dans une dynamique d'échange en transversalité interservices ainsi qu'en pluridisciplinarité et la ligne managériale impulsera et portera les conditions du partage.



3.2 Des actions réalisées par des professionnels s'ouvrant aux offres de service de bénévoles



Les missions de l'association sont réalisées par des professionnels compétents et engagés. L'association veille à ce que des actions de formation soient mises en œuvre afin d'adapter et développer leurs compétences pour l'accompagnement de l'évolution des publics.

La mobilité interne est proposée pour, notamment, maintenir l'attractivité des carrières des salariés.

Outre les bénévoles participant à la gouvernance, l'apport de compétences bénévoles est bienvenu pour toutes les tâches ne relevant pas directement du travail social (aide aux devoirs, apprentissage du français, logistique...). Ceci pourra être réalisé soit via des associations de bénévoles soit directement par adhérents dans le cadre d'une Charte du Bénévolat.

3.3 Maîtrise des risques

ANEF-FERRER est consciente des risques encourus par ses salariés et personnes accompagnées dans le cadre de ses activités.

L'Association conduit une démarche de nature à minimiser ces risques professionnels et entend préserver la qualité de vie au travail.

4

Accompagner en prenant en compte notre responsabilité sociale et environnementale

L'ANEF-FERRER participe par ses activités et les valeurs qu'elle porte à l'amélioration du lien social et de la vie en société.

Sa gouvernance a la volonté d'intégrer dans son projet et au sein de son organisation les principes de responsabilité sociale et environnementale et de le décliner auprès du public dans le cadre de ses accompagnements.

4.1 Responsabilité environnementale

ANEF-FERRER souhaite faire sa part dans la réduction de son empreinte environnementale.

Cette démarche associative intègre la nécessité de se donner les moyens de minimiser son empreinte environnementale et de mettre en place une démarche en trois axes :



Évaluer notre impact environnemental de toutes nos activités dans chaque établissement.

Pour cela il pourra être nécessaire de faire appel à des partenaires experts dans ce domaine.



Agir pour réduire notre empreinte carbone par des actions concrètes, tout en prenant garde que cela préserve la sécurité et la qualité de vie de nos salariés et usagers.

Il conviendra de dégager des ressources en s'appuyant sur les appétences des salariés et des publics sur le sujet. Les choix doivent être réfléchis afin que les actions concrètes soient en lien avec les réalités des services et établissements et des personnes accompagnées.



Sensibiliser **les professionnels et les personnes accompagnées** pour assurer l'efficacité de la démarche dans la durée en responsabilisant chaque acteur.

Il nous faut concilier les besoins des populations qu'ils soient sociaux, sanitaires ou économiques avec les enjeux environnementaux. Il est nécessaire pour cela de travailler à une meilleure compréhension et information sur les impacts environnementaux sur notre société. Cette valeur affirmée nous permet d'intégrer une démarche prospective au cœur de notre projet associatif pour apporter notre part à une démarche environnementale vertueuse.

4.2 Pour une gouvernance ouverte et participative

L'Association souhaite associer à sa gouvernance des représentants des salariés et intégrer les souhaits exprimés par les personnes accompagnées.

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'administrateurs engagés auprès des plus démunis. La parité dans sa composition est recherchée.

Il est demandé à chacun des administrateurs d'être référent d'un ou plusieurs pôles d'activité. Ces administrateurs référents sont associés aux événements importants du Pôle pour une connaissance des problématiques soulevées par les salariés et personnes accompagnées. L'administrateur référent peut être amené à représenter l'association auprès de partenaires.

À tout nouvel administrateur est proposé un parcours d'intégration propre à le familiariser avec les activités.

Les membres de la Direction et les représentants du Comité Social et Économique participent aux travaux du Conseil d'Administration à titre consultatif.

La prise en compte des avis des personnes accompagnées est réalisée via la participation des administrateurs référents dans les instances de consultation des différentes structures (Conseils de la Vie Sociale ou autre forme de participation).

Le Conseil d'Administration s'engage à porter le projet associatif et à l'évaluer annuellement.